

délibération D_2025_1_5

OBJET : Vente des parcelles A-0281, B-0033, B-0082, B-0233 et B-0279

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société GARANDEAU souhaite procéder à l'acquisition des parcelles A-0281, B-0033, B-0082, B-0233 et B-0279 pour une surface totale de 11 920 m², dans le cadre de l'extension de la carrière à Aussac-Vadalle. Le prix est fixé à 15 000 €.

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.